

TELEGRAMME, EN DATE DU 10 MAI 1948, ADRESSE PAR LE PRESIDENT DE LA  
COMMISSION DE TREVE DU CONSEIL DE SECURITE POUR LA PALESTINE AU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SECURITE

Cet après-midi, le Haut-Commissaire a convoqué les membres de la Commission de trêve du Conseil de sécurité pour la Palestine. Il les a informés que l'Agence juive n'avait pas répondu à l'invitation qu'il lui avait faite de venir ce matin pour prendre connaissance des conditions de trêve élaborées d'accord avec Assam Pasha. Sir Allan Cunningham demanda alors à la Commission si elle estimait que le fait de confier le sort de Jérusalem au Comité international de la Croix-Rouge constituait un obstacle à sa propre mission. Le Président de la Commission, appuyé par ses collègues, déclara, en réponse, que la proposition de M. de Reymier qui avait fait déjà l'objet d'un examen, semblait trop vague pour qu'elle pût présenter des chances de succès, et, qu'en outre, il lui semblait douteux que les Juifs y donnent leur adhésion. La Commission ajouta alors, en réponse à la question précise du Haut-Commissaire, que la mise à exécution de ce projet ne semblait pas constituer une entrave à sa mission. Le délégué français fit alors remarquer, qu'attendu que la proposition de la Croix-Rouge ne paraissait avoir que peu de chances de succès, il estimait qu'on assumait une grande responsabilité en consacrant autant de temps à la discuter, alors que ce temps devrait être employé à des efforts en vue d'amener les Juifs et les Arabes à négocier.

Il fit remarquer que, si le Haut-Commissaire pouvait amener les Arabes à négocier avec la Commission, il lui paraissait tout-à-fait possible d'arriver à quelque accord. La Commission essaierait en même temps de convaincre les Juifs. Il souligna qu'il semblait en vérité très probable que les Juifs seraient disposés à négocier avec la Commission plutôt qu'avec le Gouvernement mandataire et, que la Commission avait plus de possibilités, en tant qu'organe des Nations Unies, d'exercer une pression sur les Juifs. Neuville fit finalement remarquer que, si l'on adoptait la proposition de la Croix-Rouge et si cette dernière ne prouvait pas son efficacité dans un délai de quelques jours, ce qu'il croyait devoir être le cas, les Anglais n'étant plus là, les combats

reprendraient et il serait certes difficile à la Commission de remplir sa mission. Le délégué de la France souligna avec insistance l'importance de cette perte de temps six jours avant la fin du Mandat. Le Haut-Commissaire répondit que, jusqu'au 15 mai, il aurait l'autorité et les pouvoirs de prendre la décision qu'il lui paraîtrait la meilleure.

A la demande du délégué des Etats-Unis, il ajouta que le plan n'en était qu'à l'état de projet, qu'il devait encore recevoir les "retouches finales" et recueillir l'assentiment des Juifs. Quant aux Arabes, Sir Allan estimait qu'il pouvait compter sur leur acceptation. La Commission ajouta que, conformément aux observations faites par le représentant de l'Agence juive, cette dernière avait envoyé deux représentants auprès du Haut-Commissaire mais que Sir Allan n'avait pas voulu les voir parce qu'ils n'étaient pas membres du Bureau exécutif sionniste. Les membres de ce Bureau étaient tous à Tel Aviv à ce moment là.

Commission de trêve du Conseil de sécurité  
pour la Palestine.

